

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL139

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 4, après le mot :

« publique, »

insérer le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.